



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 19 FEVRIER 2026**

Date de convocation :

06/02/2026

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 24

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Thierry COMES, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Yasine SEBAHOUI, Mellissa OBBIH, Béatrice GONZALEZ, Frédéric CRAVO, Valérie CRIBEILLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES).

Absents : Marielle ALONSO, Danielle POUDADE, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN,

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/15 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 DE LA COMMUNE (PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT).

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet, délibérant sur les budgets primitifs de l'exercice 2026 (budget principal, budget eau et budget assainissement), dressé par M. William BURGHOFFER, Maire,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants,

Entendu le rapport,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 23 voix POUR 1 voix CONTRE

ADOpte les budgets de la commune pour l'exercice 2026, en suréquilibre, aux montant ci-après :

Budgets	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget principal de la commune	D : 6 607 454,40 €	D : 11 832 444,00 €	D : 18 439 898,40 €
	R : 9 499 016,17 €	R : 12 040 254,00 €	R : 21 539 270,17 €
	Suréq : 2 891 561,77 €	Suréq : 207 810,00 €	Suréq : 3 099 371,77 €
Service de l'Eau potable	D : 1 061 881,95 €	D : 2 324 262,04 €	D : 3 386 143,99 €
	R : 1 506 872,03 €	R : 2 325 556,00 €	R : 3 832 428,03 €
	Suréq : 444 990,08 €	Suréq : 1 293,96 €	Suréq : 446 284,04 €
Service de l'Assainissement	D : 507 515,00 €	D : 555 087,00 €	D : 1 062 602,00 €
	R : 694 695,19 €	R : 737 558,85 €	R : 1 432 254,04 €
	Suréq : 187 180,19 €	Suréq : 182 471,85 €	Suréq : 369 652,04 €
TOTAL	R : 11 700 583,39 €	R : 15 103 368,85 €	R : 26 803 952,24 €

D = dépenses

R : recettes

Suréq = suréquilibre

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 19 février 2026

Le Maire


William BURGHOFFER

